

Valider ses acquis au Cnam Paris



Si vous avez au moins 1 an d'expérience, **salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat** dans le domaine de la certification visée, valider les acquis de votre expérience peut vous permettre d'**obtenir une certification** du Cnam en partie ou dans sa totalité.

La loi du 5 mars 2014 et son décret n°20-2014 – 1354 a rendu la VAE éligible de droit au Compte Personnel de Formation (CPF).

Il y a trois sessions de dépôt par an : décembre, avril et septembre.



La Validation des Acquis Professionnels et Personnels permet d'obtenir une dispense du diplôme pré requis pour intégrer une formation diplômante.

Cas particulier: Il est conseillé pour les licences professionnelles et les masters de contacter en parallèle les équipes pédagogiques pour candidater à l'entrée en formation.

Il y a trois sessions de dépôt par an : novembre, avril et juillet.



La Validation des Etudes Supérieures (VES) vous permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme par reconnaissance de vos études suivies en France ou à l'étranger.

Vous pouvez télécharger votre dossier de VES directement :

[Dossier VES à remplir](#)

[Dossier VES à remplir \(via une jurisprudence\)](#)

Pour vérifier si votre cas fait l'objet d'une jurisprudence, vous pouvez [consulter la liste de nos jurisprudences](#).

Réunions d'information

Présentation de la VAE, de la VAPP et de la VES au centre Cnam Paris et conseils pour préparer son dossier de recevabilité. Les réunions sont en accès libre (sans inscription).



La présence à une réunion d'information est fortement conseillée dans le cadre d'une VAE.

Lors que le lieu n'est pas indiqué, celui-ci sera communiqué ultérieurement.

Samedi 11 janvier de 10h à 12h, [accès 3, amphithéâtre Jean-Baptiste Say](#)

Mardi 4 février de 18h à 20h, [accès 17, salle 12, 1er étage](#)

Vendredi 28 février de 14h30 à 16h30, [accès 21, salle 23, 2ème étage](#)

Samedi 14 mars de 10h à 12h, [accès 4, rez-de-chaussée, amphithéâtre Fabry-Pérot](#)

Mardi 31 mars de 18h à 20h

Samedi 16 mai de 10h à 12h, [accès 4, rez-de-chaussée, amphithéâtre Fabry-Pérot](#)


Mardi 2 juin de 18h à 20h, [accès 17, salle 07, 2ème étage](#)

samedi 20 juin de 10h à 12h

Vendredi 10 juillet de 14h30 à 16h30, [accès 4, rez-de-chaussée, amphithéâtre Fabry-Pérot](#)

Mardi 25 août de 18h à 20h

Les réunions se déroulent au 292, rue Saint-Martin - Paris 3e.

 Arts et Métiers (lignes 3 et 11), Strasbourg-St-Denis (lignes 4, 8 et 9), Réaumur-Sébastopol (lignes 3 et 4).

Contactez-nous

Remplissez une fiche contact sur Diva

Diplômes étrangers

Dans le cas d'un diplôme étranger, il vous faudra également fournir :

Une attestation de niveau d'études à demander au **Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP)**.

La traduction en français par un traducteur assermenté de vos justificatifs.

Ingénieur.e diplômé.e par l'État (DPE)

L'examen conduisant à la délivrance du titre d'**ingénieur.e diplômé.e par l'État** permet à des ingénieur.e.s de fonction d'obtenir un titre d'ingénieur.e diplômé.e par validation de leurs expériences et acquis professionnels. **L'EICnam (l'école d'ingénieur.e.s Cnam)** est un centre d'examens.

<http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/valider-ses-acquis-au-cnam-paris-855762.kjsp?RH=1389274801976>